

Vaccination des 5-11 ans : les enfants avec trisomie sont concernés... comme les autres !

À compter de mercredi 15 décembre, la vaccination est ouverte pour les enfants de 5 à 11 ans, s'ils présentent "un risque de forme grave" ou "s'ils vivent dans l'entourage d'une personne immunodéprimée."

Cette décision fait suite aux propos du premier ministre Jean Castex lors de sa conférence de presse du 6 décembre, indiquant que "La vaccination des enfants de 5 à 11 ans exposés à des formes graves de Covid-19 sera ouverte à partir du 15 décembre".

De nombreux parents s'interrogent pour savoir si leur enfant, présentant une trisomie 21, fait partie de ces publics.

Les enfants avec une trisomie présentant une cardiopathie, une obésité, des infections pulmonaires récurrentes, un déficit immunitaire ou tout autre signe de comorbidité ont tout intérêt à être vaccinés... comme tous les autres enfants présentant les mêmes fragilités.

Pour les enfants avec une trisomie 21 et sans autre comorbidité, le risque d'infection grave ou compliqué paraît peu augmenté (mais il existe, comme pour les autres enfants).

La Haute Autorité de santé (HAS), dans son avis du [25 novembre 2021](#), et le Comité d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV), dans son avis du [6 décembre 2021](#), recommandent de débiter au plus vite la vaccination des enfants de 5 à 11 ans. Cela concerne à ce stade les enfants présentant au moins une comorbidité ainsi que les enfants vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée, au sein du même foyer. La liste des comorbidités concernées comprend, entre autres, la trisomie 21

Le Conseil scientifique de Trisomie 21 France suggère aux familles d'en discuter avec leur pédiatre ou médecin généraliste pour affiner leur choix selon l'état de santé de leur enfant et la situation familiale (contact avec des personnes fragiles et à risque)

Saint-Etienne, le 15 décembre 2021